

**Procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
en date du Jeudi 12 avril 2018**

Séance du jeudi 12 avril à 20h30 à la Mairie de Belleau,

Sous la présidence de Monsieur Daniel VILAIN, Maire de la Commune,

La convocation a été adressée le 06 avril 2018 avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 15 mars 2018,
2. Compte de Gestion – Année 2017
3. Compte Administratif – Année 2017,
4. Taux d'imposition des taxes directes locales – Année 2018,
5. Budget Primitif - Année 2018,
6. Renouvellement contrat fourrière animale pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019,
7. Questions diverses.

**Présent(s)** : Daniel VILAIN - Jean-Marc NICOLAS - Jean-Michel VAUTRIN - Nadine POLLOT – Sylvie SCHNEIDER – Jordan DEMANGE – Alicia GRANDJEAN – Jacques LIMON – Geoffroy OCHOISKI- Christian OLSZOWIAK –Stéphanie PUDLARZ – Julien URBAN.

**Procuration** : Gérard LION a donné procuration à Jean-Marc NICOLAS – Guy PAILLON a donné procuration à Jordan DEMANGE.

**Absent non excusé** : Philippe BARTHELEMY

**Secrétaire de Séance** : Evelyne KLEIN

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

La séance a été ouverte à 20h37.

**1. approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 15 mars 2018 :**

A la demande de Monsieur le Maire, Le Conseil municipal approuve à la majorité absolue le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 15 mars 2018.

**2. Compte de gestion – Année 2017**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Receveur Municipal à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion de l'année 2017 à la majorité absolue, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

### **3. Compte Administratif – Année 2017 :**

Monsieur le Maire présente les comptes de l'exercice 2017 comme suit :

	<b><u>Section investissement</u></b>	<b><u>Section fonctionnement</u></b>	<b><u>Total des sections</u></b>
<b><u>Recettes</u></b>			
Prévisions budgétaires	283 418,00	716 788,33	1 000 206,33
Titres émis	64 757,07	426 096,36	490 853,43
Réduction de titres	0,00	8 486,20	8 486,20
Recettes nettes	64 757,07	417 610,16	482 367,23
<b><u>Dépenses</u></b>			
Prévisions budgétaires	283 418,00	466 322,92	749 740,92
Mandats émis	131 086,47	329 532,29	460 618,76
Annulation de mandats	0,00	992,07	992,07
Dépenses nettes	131 086,47	328 540,22	459 626,69
<b><u>Résultat de l'exercice</u></b>			
<b>Excédent</b>		<b>89 069,94</b>	<b>22 740,54</b>
<b>Déficit</b>	<b>66 329,40</b>		

Monsieur le Maire est sorti pendant le vote.

Monsieur Jacques LIMON, doyen de la séance a fait procéder au vote du compte administratif de l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé à la majorité les résultats du compte administratif de l'année 2017.

### **4. Taux d'imposition des taxes directes locales – Année 2018 :**

Après avoir entendu Monsieur le Maire sur la fiscalité de la Commune, les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à la majorité absolue les 3 taxes directes locales pour l'année 2018 comme suit :

Taxe d'habitation : 6,57 %

Taxe foncière (bâti) : 6,70 %

Taxe foncière non bâti : 16,75 %

## 5. Budget Primitif – année 2018 :

### Investissement :

Dépenses 188 245,51 € dont 56 777,14 € de restes à réaliser  
Recettes 188 245,51 €

### Fonctionnement :

Dépenses 461 101,27 €  
Recettes 826 546,01 €

Après avoir entendu la présentation du budget primitif par Madame Sylvie SCHNEIDER, Vice-Présidente de la commission des finances et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal approuvent à la majorité absolue le budget primitif de l'année 2018.

## 6. Renouvellement contrat fourrière animale pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019 :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de renouveler le contrat fourrière animale pour une durée d'une année contractuelle à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

Le prix des prestations est basé sur un forfait annuel en fonction du nombre d'habitants indiqué au dernier recensement légal de l'INSEE, à savoir :

Population légale total 2015 : 755 habitants  
Forfait annuel HT/hab. : 0,772 €  
Montant global HT : 582,86 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à la majorité absolue Monsieur le Maire à renouveler le contrat fourrière animale et à le signer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h15

Le Maire – Daniel VILAIN

